

# NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2022



Cette année, la C.G.T ne demande RIEN !

Suite à la signature de l'accord de méthode, les négociations sur les salaires débuteront au mois de Janvier. La C.G.T n'a pas été en mesure de signer cet accord car nous souhaitons comme nous l'avons mentionné dans notre précédent tract aborder rapidement la question des salaires.

Les NAO ces dernières années ont été décevantes sur le plan salarial et n'ont accouché que de garanties marginales pour les salariés. La faute à une faible inflation selon la direction.

Le faible dynamisme des salaires chez Oberthur détruit peu à peu la pertinence de nos grilles. Pourquoi vouloir passer à l'échelon confirmé si le salaire est le même que l'échelon débutant ? Les bas salaires obligent aussi les salariés à accepter des conditions de travail pénibles pour boucler les fins de mois (Travail de nuit, heures supplémentaires, 3x8).



L'inflation fait son grand retour, la direction doit se résoudre à augmenter les salaires de manière significative pour reconnaître les efforts faits par les salariés durant la pandémie, reconnaître la technicité de nos métiers et fidéliser le personnel.

Alors que les années précédentes, nous demandions une hausse justifiée des salaires de 5%. Nous n'en ferons rien cette année au plaisir de la direction. Nous demandons une simple hausse de 2,6%, soit le maintien du pouvoir d'achat dû à l'inflation cela revient donc à revendiquer une augmentation réelle du pouvoir d'achat de zéro euro. L'entreprise continuera ainsi de démotiver les salariés, ne pas en attirer de nouveau, à constater les départs des collègues, bref à foncer dans le mur.



Fait à Chantepie, le 9 Décembre 2021. Le syndicat C.G.T Oberthur fiduciaire.